

## Environnement | Rejets toxiques à Mourenx: Sanofi suspend sa production



**Le groupe pharmaceutique Sanofi a annoncé, lundi 9 juillet au soir, l'arrêt immédiat de la production de son site industriel de Mourenx (64) en lien avec des informations sur ses émissions hors norme de rejets toxiques. « Sanofi Chimie décide d'engager dès aujourd'hui l'arrêt de la production de son site de Mourenx, et d'opérer les améliorations techniques annoncées et indispensables à un retour à la normale », a déclaré le groupe dans un bref communiqué, ajoutant avoir diligenté une enquête interne « pour mieux comprendre les causes et l'historique de la situation ».**

En réponse le Ministère de l'Environnement, à son tour par communiqué, dit ce mardi matin « prendre acte de la décision de SANOFI », et assure que « toutes les conditions en matière d'émissions et d'absence de risques pour les salariés et les riverains devront être réunies pour que l'État puisse autoriser une reprise de l'activité du site. Des prélèvements et analyses seront effectués par des laboratoires indépendants sur le site et dans son voisinage pour s'en assurer.

### "Dépassement inacceptable des normes de rejets de bromopropane"

L'affaire n'est en réalité pas récente. Le groupe reconnaissant avoir identifié dès « fin 2017 un problème de dépassement localisé des seuils de rejet de vapeur de solvants », et « en avoir pris toute la mesure ». Toujours est-il que depuis avril 2018, l'État avait mis en demeure l'industriel de respecter les valeurs limites d'émission de différents composés organiques volatils sous 3 mois sous peine de fermeture administrative. Une procédure mise en œuvre suite à un contrôle de l'inspection des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) qui avait révélé « une situation de dépassement inacceptable des normes de rejets pour plusieurs composés organiques volatils et notamment pour le bromopropane », explique le Ministère de l'Environnement, même si « les mesures et analyses effectués immédiatement ont établi que ces dépassements ne présentaient pas de dangers pour les riverains à court terme. » Selon nos confrères du journal Le Monde, et Médiapart, les rejets iraient "jusqu'à 190 000 fois au-dessus du plafond autorisé pour le bromopropane".

Une usine décidément dans le viseur des autorités (et des associations environnementales, dont France Nature Environnement qui a décidé de porter plainte ce 9 juillet contre l'usine) puisqu'elle fait également l'objet d'une procédure concernant ses rejets dans l'environnement de valproate de sodium, principe actif de la Dépakine.

« Dans ce cadre, le gouvernement a saisi en juin à la fois l'ANSES, l'ANSM et l'INERIS pour évaluer les données transmises par SANOFI. Ces agences rendront leurs conclusions le 12 juillet ce qui permettra à l'État de fixer des prescriptions supplémentaires à l'industriel. », annonce le Ministère.



Solène Méric

*Crédit Photo : Céline Clanet / Interlinks image  
Publié sur [aqui.fr](http://aqui.fr) le 10/07/2018*

*[Url de cet article](#)*